



Maremne Adour Côte-Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 30 AOÛT 2004 A 19 HEURES
SALLE MUNICIPALE A SAINTE-MARIE-DE-GOSSE
(sur convocation du 20 août 2004)

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 47
absents représentés : 6
absents excusés : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 30 AOÛT 2004

L'an deux mille quatre, le trente du mois d'août à dix neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Municipale à Sainte-Marie-de-Gosse, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

Présents : Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Eric KERROUCHE, Jean-Claude SAUBION, Jean-Marc SABAROTS, Ladislas DE HOYOS, René FIALON, Francis BETBEDER, Jean-Paul BROSSE, Pierre ÇABALOUÉ, Madame Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Louis CAULONQUE, Jean CAZENAVE, Christian CHARLIER, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-Pierre DUFAU, Jean-François DUSSIN, Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Messieurs Guy FRANÇOIS, François GUILLOT, Eric JALRAN, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Patrick LABORDE, Robert LAFITTE, Jean-Pierre LAHILLADE, Jean LALANNE, Francis LAPÉBIE, Jean LASSERRE, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Serge LUCMARET, Mesdames Nathalie LUPÉ, Valérie MARCINIAK, Messieurs Jean-Michel MONCLA, Jean-Yves MONTUS, Jérôme PETITJEAN, Jean Pierre POURRUT, Jean RIU, Michel ROQUES, Dominique TEÏLETCHÉ et Madame Pierrette VIGNAUX.

Absents représentés : Mr Hervé BOUYRIE a donné pouvoir à Mme Pierrette VIGNAUX, Mme Michèle EL MANNAÏ a donné pouvoir à Mr Jean-Michel MONCLA, Mr Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Mr Jérôme PETITJEAN, Mr Jacques BAYLE a donné pouvoir à Mr Eric KERROUCHE, Mr Michel CRABOS a donné pouvoir à Mr Robert LAFITTE, Mme Evelyne DACHARY a donné pouvoir à Mr Michel CASTETS.

Absent excusé : Monsieur Henri FABÈRES

Absents : Messieurs Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Sylvain OXARAN, Xavier SOUBESTRE

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique TEÏLETCHÉ

| N° D'ORDRE | ORDRE DU JOUR | RAPPORTEUR |
|---------------|---|-----------------------|
| 1 | INSTALLATION DE DEUX DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES | MONSIEUR LE PRÉSIDENT |
| 2 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25/06/04 A MESSAGES | MONSIEUR LE PRÉSIDENT |
| 3 | RÉALISATION D'UN ÉQUIPEMENT AQUATIQUE | MONSIEUR LE PRÉSIDENT |
| 4 | CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE | MONSIEUR LE PRÉSIDENT |
| 5 | SCOT – MODALITÉS DE CONCERTATION ET PLAN DE FINANCEMENT ETUDE – DEMANDE SUBVENTION ETAT | MONSIEUR LE PRÉSIDENT |
| 6 | GARANTIE EMPRUNT POUR RÉALISATION LOGEMENTS SOCIAUX | MONSIEUR LE PRÉSIDENT |
| 7 | ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DE MACS A TOSSE <ul style="list-style-type: none"> • ACQUISITION TERRAINS MELLE DARMAILLACQ • ACQUISITION TERRAINS MR LAFITTE | JEAN-CLAUDE DARZACQ |
| 8 | SPECTACLE THÉÂTRE DE FEU <ul style="list-style-type: none"> • CONVENTION MACS/THÉÂTRE DE FEU • CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UNE BILLETERIE PAR L'OFFICE DE TOURISME POUR LES 2 PREMIÈRES DATES • PRIX DES PLACES | ERIC KERROUCHE |
| 9 | CONTRAT DE FORMATION ENTRE MACS ET LES STAGIAIRES POUR RENCONTRES INTERNATIONALES DE CONTREBASSES | ERIC KERROUCHE |
| 10 | QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> • MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE AIRES GENS DU VOYAGE • TOTEMS • PLAN DÉPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DES LANDES • IGEKOM 40 – NUMÉRISATION CADASTRALE | MONSIEUR LE PRÉSIDENT |

Sur proposition du Président, Monsieur Dominique TEÏLETCHÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1 – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE – INSTALLATION DE MME MICHÈLE LABEYRIE ET DE MR JEAN-PIERRE LAHILLADE
Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président informe l'assemblée que le conseil municipal de la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse a désigné pour la représenter au sein du conseil communautaire :

- Mme Michèle LABEYRIE en remplacement de Mr Jean-Claude SESCOUSSE
- Mr Jean-Pierre LAHILLADE en remplacement de Mme Claire ESPOSITO

puis les installe dans leurs fonctions de délégués communautaires.

2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25/06/04 A MESSANGES

Rapporteur : Monsieur le Président

L'assemblée adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

3 – RÉALISATION D'UN CENTRE AQUATIQUE

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle les étapes de la procédure concernant le projet de réalisation d'un équipement aquatique sur le territoire communautaire en liaison avec le Cabinet IPK Conseil :

- évaluation des besoins et offre sur le territoire,
- structuration de l'espace et mise en réseau d'équipements existants,
- chiffrage prévisionnel comparatif des différents scénarii.

Puis il informe l'assemblée des courriers des communes de Labenne, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Seignosse et Soustons reçus à ce sujet et consultables au siège de MACS.

Il précise que les débats enregistrés dans leur intégralité seront également tenus à la disposition des délégués mais non retranscrits dans le procès-verbal. Chacun est alors invité à prendre la parole pour compléter le travail d'IPK ou apporter des éléments nouveaux.

Les différents intervenants outre le Président sont : Messieurs Louis CAULONQUE, Jean LALANNE, Jérôme PETITJEAN, Ladislav DE HOYOS, Jean-Pierre POURRUT, Jean-Pierre DUFAU, Robert LAFITTE, Francis DUBERTRAND, Christian CHARLIER, Dominique TEÏLETCHÉ, Eric KERROUCHE.

Le Président interrompt alors la séance afin de permettre au Cabinet IPK Conseil de répondre aux différentes interventions.

Le Président réouvre ensuite la séance en invitant le conseil à se prononcer à main levée sur :

- la réalisation d'un 1^{er} équipement aquatique structurant sur le territoire communautaire
Pour : 46 voix
Contre : 4 voix de Messieurs Michel CRABOS, Louis CAULONQUE, Christian CHARLIER et Robert LAFITTE.
Abstention : 2 voix de Messieurs Eric JALRAN et Charles MAUVOISIN.
Refus de vote : 1 voix de Monsieur Jean LALANNE.
- la mise à disposition gracieuse à MACS du terrain et l'amenée des réseaux par la commune d'accueil :
Pour : 31 voix
Contre : 14 voix de Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude SAUBION, Pierre ÇABALOUÉ, Jean-François DUSSIN, Guy FRANÇOIS, François GUILLOT, Mesdames Evelyne DACHARY, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Jean LASSERRE, Alain LAVIELLE, Madame Valérie MARCINIAK, Messieurs Jean-Macs SABAROTS, Jean-Claude DARZACQ.
Abstention : 8 voix de Monsieur Francis BETBEDER, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Nathalie LUPÉ, Messieurs Francis LAPÉBIE, Jean-Michel MONCLA, Jean RIU, Michel ROQUES, Madame Michèle EL MANNAÏ.

Les membres de l'assemblée qui interviennent alors sont Messieurs Jean-Pierre DUFAU, Robert LAFITTE, Guy FRANÇOIS, Jean-Yves MONTUS, Jean-François DUSSIN, Jean LALANNE, Pierre ÇABALOUÉ, Francis DUBERTRAND, Jean-Claude DARZACQ, Mme Pierrette VIGNAUX.

Le Président invite le conseil à se prononcer sur le dimensionnement de l'équipement.

A la suite de nouvelles interventions en cours de vote, il décide d'interrompre la procédure. Des délégués communautaires souhaitant un complément d'étude par IPK demandent le report de la décision.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce report.

Les résultats du vote sont les suivants :

Pour : 28 voix

Contre : 23 voix de Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude SAUBION, Jacques BAYLE, Francis BETBEDER, Pierre ÇABALOUÉ, Mesdames Anne-Marie CANCOUËT, Evelyne DACHARY, Monsieur Jean-Pierre DUFAU, Mesdames Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Patrick LABORDE, Jean-Pierre LAHILLADE, Francis LAPÉBIE, Jean LASSERRE, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Madame Nathalie LUPÉ, Monsieur Dominique TEÏLETICHE, Jean-Marc SABAROTS, Eric KERROUCHE, Jean-Claude DARZACQ.

Abstention : 2 voix de Monsieur Hervé BOUYRIE et Madame Pierrette VIGNAUX.

Le Président demande au Cabinet IPK Conseil de compléter son étude et de lui communiquer son avenant financier au marché initial.

4 – CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président informe l'assemblée que Melle Françoise et Mr Jacques LESCOUZÈRES sont d'accord pour vendre à MACS les terrains et bâtiments situés en zone UC référencés A, B et C sur le plan joint au dossier préparatoire de la séance sur le territoire de la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Les prix proposés sont les suivants :

- A : 2ha 20a et 37ca pour le prix de 436 737 €
- B : 74a 67ca plus le bâti au prix de 464 000 €
- C : 55a au prix de 4 192 €

L'avis des Domaines sera requis.

Les parcelles seront susceptibles d'accueillir par la suite le siège de MACS et différents équipements publics.

La commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse est intéressée de son côté par l'acquisition de parcelles référencées T sur le même plan pour une surface globale de l'ordre de 7ha 84a 51ca et le Groupe Médical par une parcelle de 5 000 m² nécessaire à son extension.

Une proposition d'indemnisation du fermier sur la base de 0,50 € le m² est en cours de négociation.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur l'acquisition par MACS des parcelles A, B et C aux prix indiqués ci-dessus, ce qu'elle fait à l'unanimité.

5 – SCOT – MODALITÉS DE CONCERTATION ET PLAN DE FINANCEMENT ETUDE

Rapporteur : Monsieur le Président

Après avoir rappelé l'exposé du Président et sur proposition du groupe de pilotage Schéma de Cohérence Territoriale, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Déclare que l'élaboration du SCOT a pour objectifs prioritaires de :
 - préserver les espaces naturels qui font la richesse et l'originalité du territoire (identification de la sensibilité des sites, des milieux et des éléments de valeur, protection des espaces et des sites naturels et urbains, des paysages et des entrées de ville, prévention des risques ...),
 - réfléchir sur l'accueil de l'habitat et des questions foncières (analyse des consommations et du marché foncier, identification des besoins en habitat, gestion économe de l'espace...),
 - développer le secteur économique et les services aux personnes (analyse des tendances de l'activité économique, de l'emploi et des services existants...),
 - travailler sur les enjeux des déplacements (analyse des réseaux, du trafic routier, des besoins et de l'offre existante...).

- Décide que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :
 - création de 4 commissions thématiques réunissant les acteurs locaux : Commissions « Environnement-Paysage », « Politique foncière et habitat », « Economie et Service aux personnes », et « Déplacements »,
 - création d'une commission sur la « concertation »,
 - mise en place de 4 réunions publiques pour présenter et débattre du dossier.

Les documents nécessaires à la compréhension de l'élaboration du projet seront consultables au siège de MACS.

Au terme de la concertation, un bilan sera dressé.

- Approuve :
 - le plan de financement prévisionnel des études nécessaires à la réalisation du SCOT qui se présente comme suit :

| DEPENSES HT | | RECETTES | |
|--------------|------------------|-----------------|------------------|
| Etude CREHAM | 147 000 € | Subvention Etat | 44 095 € |
| | | Autofinancement | 102 905 € |
| TOTAL | 147 000 € | TOTAL | 147 000 € |

- le dossier de demande de subvention adressé à l'Etat.

- Sollicite :
 - une subvention de l'Etat pour des projets d'investissement conformément au dispositif financier destiné à aider les établissements publics à financer les études nécessaires à l'élaboration d'un SCOT, soit une subvention de 1 € par habitant.
 - conformément à l'article L 121-2 du Code de l'Urbanisme, le porter à connaissance.
 - le point de vue de l'Etat.
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs au dossier SCOT.

6 – GARANTIE EMPRUNT POUR RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que la CLAIRSIENNE sise 223 avenue Emile Counord à Bordeaux envisage de réaliser une première tranche de 38 logements sociaux situés dans le lotissement Les Hameaux de Semisens Voie Romaine à Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Le financement de cette opération sera réalisé en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) d'un montant de 2 442 446,83 euros à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La CLAIRSIENNE sollicite MACS pour garantir à hauteur de 50 % les engagements qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de garantir comme suit les engagements de la CLAIRSIENNE :
 - La Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de la somme totale de 1 221 223,42 euros, représentant 50 % de deux emprunts d'un montant total de 2 442 446,83 euros que la CLAIRSIENNE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour le prêt destiné à l'acquisition du terrain :

La garantie de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 335 890,41 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Pour le prêt destiné à la construction :

La garantie de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement suivi d'une période d'amortissement de 35 ans, à hauteur de la somme de 885 333,01 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

- Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur l'un ou l'autre prêt, la Communauté de Communes s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.
- Le Conseil autorise le Président à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

7 – ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DE MACS A TOSSE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DARZACQ

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'à diverses reprises elle a été informée de l'état d'avancement de projets de création des zones d'activités économiques communautaires de MACS dont fait partie la ZAE de Tosse d'une contenance globale de 3ha 34a 10ca.

A – Acquisition de parcelles appartenant à Melle Raymonde DARMAILLACQ

Le rapporteur expose que les parcelles de terrain constituant cette zone appartiennent pour la majeure partie à Melle Raymonde Marie Andrée DARMAILLACQ demeurant 21 avenue de l’Océan à Labenne. Elles sont cadastrées AI numéros 21, 271, 284, 286p et 288 p pour une surface de 2ha 49a 75ca.

Le service des Domaines a estimé que compte tenu de leur nature et de leur situation, la valeur vénale de ces parcelles est de l’ordre de 109 890 €.

Le rapporteur invite ensuite l’assemblée à se prononcer sur cette acquisition au prix des Domaines, ce qu’elle fait à l’unanimité, le Président étant chargé de signer l’acte authentique à intervenir par devant notaire.

B – Acquisition de parcelles appartenant à Mr Pierre LAFITTE

Le rapporteur expose que les parcelles restantes constituant cette zone appartiennent à Mr Pierre LAFITTE. Elles sont cadastrées AI numéros 11p, 12p et 19p pour une surface de 84a 35ca.

Le service des Domaines a estimé que compte tenu de leur nature et de leur situation, la valeur vénale de ces parcelles est de l’ordre de 31 900 €.

Le rapporteur invite ensuite l’assemblée à se prononcer sur cette acquisition au prix des Domaines, ce qu’elle fait à l’unanimité, le Président étant chargé de signer l’acte authentique à intervenir par devant notaire.

8 – SPECTACLE THÉÂTRE DE FEU

Rapporteur : Monsieur Eric KERROUCHE

A – Convention MACS/Théâtre de Feu

Le rapporteur fait part d’un projet de convention à intervenir entre MACS et l’association Loi de 1901 « Théâtre de Feu » à Mont-de-Marsan pour six représentations théâtrales du spectacle « Le Grand Cataclysme » dont une scolaire dans les communes de :

- Seignosse le 27/08/04 à 21 heures
- Saubusse le 28/08/04 à 21 heures
- Soustons le 23/09/04 à 14h30 (scolaire)
- Magescq le 02/10/04 à 21 heures
- Labenne le 13/11/04 à 21 heures
- Soustons le 18/12/04 à 21 heures

La participation de MACS pour ces six représentations s’élève à 15 850 € net.

Le rapporteur expose ensuite que :

- les communes prennent en charge l’organisation matérielle des spectacles sur site et la communication de l’événement.

- la première représentation prévue à Seignosse n'a pas eu lieu en raison du trop petit nombre de spectateurs. Mr Ladislas de Hoyos signale à ce sujet la parution tardive de l'article de presse.

Mr René Fialon préconise la prise en charge à l'avenir de la communication par MACS.

L'assemblée approuve à l'unanimité la convention entre MACS et le Théâtre de Feu.

B – Convention de mise en place d'une billetterie par l'Office de Tourisme du Pays Tyrossais

La billetterie relative aux deux premières représentations est prise en charge par l'Office de Tourisme du Pays Tyrossais dans l'attente de la fixation des tarifs par le conseil communautaire.

La convention établit les conditions de reversement par l'Office de Tourisme du produit de ces deux représentations à MACS.

L'assemblée approuve à l'unanimité la convention s'y rapportant.

C – Prix des places

L'assemblée approuve à l'unanimité la convention type fixant :

- les prix des places pour ces spectacles :
 - 10 € adultes
 - 5 € pour les enfants, les handicapés et les étudiants
- le reversement de 50 % de la recette à la commune d'accueil.

9 – CONTRAT DE FORMATION ENTRE MACS ET LES STAGIAIRES POUR LES RENCONTRES INTERNATIONALES DE CONTREBASSES

Rapporteur : Monsieur Eric KERROUCHE

Sur proposition du rapporteur, l'assemblée approuve à l'unanimité le contrat type de formation professionnelle entre MACS et les stagiaires des Rencontres Internationales de Contrebasses ;

Les dispositions contractuelles de cette convention sont sans incidence budgétaire pour MACS.

10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le Président

A – Information sur le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des aires permanentes d'accueil des gens du voyage

L'atelier communautaire « Accueil des gens du voyage » s'est réuni pour examiner les 4 propositions parvenues à MACS parmi lesquelles 2 offres sont apparues plus intéressantes :

- du Cabinet IRIS Conseil à Saint-Loubès pour un montant de 227 411,73 € TTC.
- du Cabinet d'Architectes FAURY à Hossegor pour un montant de 229 457,38 € TTC.

Après un entretien avec les 2 candidats, la proposition du Cabinet FAURY a été retenue par l'atelier en raison de son expérience dans ce domaine et de sa plus grande conformité avec les attentes exprimées par les élus de MACS.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette candidature et charge le Président de signer le marché sans procédure adaptée à intervenir avec le Cabinet FAURY.

B – Totems

Le président informe l'assemblée du retard de leur installation, initialement prévue fin juillet, en raison de l'incendie ayant affecté le fournisseur des mâts.

Une autre entreprise a donc été sollicitée pour cette fourniture qui sera livrée fin septembre.

C – Révision du Plan Départemental d'Élimination de Déchets Ménagers et Assimilés des Landes

Le Président informe les délégués communautaires représentant les 23 communes de MACS que le projet de révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés des Landes est consultable au siège de MACS.

D – IGECOM 40 – Numérisation du cadastre

Le Président informe l'assemblée de l'avancée du dossier de numérisation du cadastre.

Sur les 18 communes à numériser :

- viennent d'être homologuées par la CDIF de Dax les communes de Bénesse-Maremne, Labenne, Messanges, Moliets-et-Maâ, Soustons, Tosse et Vieux-Boucau.
- sont en cours de lambertisation les communes d'Angresse, Azur, Josse, Magescq, Orx, Saubion, Saubrigues, Saubusse, Saint-Jean-de-Marsacq, Sainte-Marie-de-Gosse et Saint-Martin-de-Hinx.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Secrétaire

Dominique TEÏLETCHE

Le Président

Michel CASTETS